



SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL  
DES SURPLUS  
MENAGERS DU BESSIN (COLLECTEA)

1 rue Marcel Fauvel - B.P. 32322  
14 403 BAYEUX  
Tél : 02.31.92.54.93  
E-Mail : [accueil@smismb.fr](mailto:accueil@smismb.fr)

COMITE SYNDICAL  
EN DATE DU 05 FEVRIER 2024  
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

**Affiché et publié  
sur le panneau affichage  
le ...**

Le Comité Syndical légalement convoqué le 09 janvier 2024 s'est réuni le **lundi 05 Février 2024** à 18h00, dans nos locaux sous la Présidence de Monsieur Frédéric RENAUD.

Membres en exercice : **31**  
Votants : **20**

Présent(e)s : **19**  
Absent(e)s excusés : **11**

Absent(e)s représenté(e)s : **1**

ETAIENT PRESENTS :

M. BLET André, M. CAPPELLEN Guy, M. COLLET-MORIN Bertrand, M. DAVID Karl, M. DE BELLAIGUE Antoine, Mme DOS SANTOS Catherine M. DUVAL Jean, M. FURDYNA Hubert, M. JAMIN Loïc, M. ISABELLE Gilles, M. KIES Laurent, Mme LANDELLE Christine, Mme LE BUGLE Sylvie, M. LE LOUARN Joseph, M. LEMOUSSU Daniel, M. OBLIN Jean, M. PAIN Daniel, M. RENAUD Frédéric, Mme SURET Nelly

POUVOIR :

Mme LEROY Fabienne donne pouvoir à Mme LE BUGLE Sylvie

ABSENTS - EXCUSES :

M. BAUDOIN François, M. BERRIER Gilbert, Mme BONHOMME Savanna, Mme LECOINTRE Camille, M. LEMIERE Claude, M. MADELAINE Olivier, M. PESQUEREL Yohann, M. POTTIER David, Mme RENOUF Simone, M. ROUTIER Nicolas, Mme VOISIN Marine

Madame LE BUGLE a été désignée comme secrétaire de séance

## **I - APPROBATION DU DERNIER COMITE SYNDICAL**

Le Président demande l'approbation du compte rendu du Comité Syndical du 04/12/2023. Il invite les membres présents à faire connaître leurs éventuelles observations.

**Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.**

## **II – DESIGNATION D'UN DELEGUE à la commission budget, au SEROC et au CHSCT**

➤ *Délibération n°2024-001*

Vu l'information donnée lors du dernier Comité syndical relative au remplacement de Monsieur Olivier MADELAINE, démissionnaire de ses fonctions d'élu représentant Isigny Omaha Intercom à COLLECTEA, par Monsieur Eric POSSONNIERE, maire de Grandcamp-Maisy.

Considérant que M. MADELAINE avait été désigné dans différentes commissions tels que la commission budget, le SEROC et la commission hygiène et sécurité.

Par conséquent, Monsieur le Président fait appel à candidature pour désigner un nouveau membre dans chacune de ces commissions.

- **Mme DOS SANTOS Catherine a été désignée à la commission budget**
- **Monsieur PAIN Daniel a été désigné pour représenter COLLECTEA en tant que suppléant au SEROC**

**Quant à la désignation d'1 élu au sein de la commission hygiène et sécurité de COLLECTEA, celui-ci reste vacant.**

## **III – RESSOURCES HUMAINES**

### **1) Régime indemnitaire**

En raison de l'inflation toujours constante, le Président souhaite proposer une augmentation mensuelle de l'IFSE à tous les agents de la collectivité à compter du 01/02/2024.

Le Président a exposé son intention de revaloriser le montant de l'IFSE de + 50 € brut par mois pour chaque agent de la collectivité (contractuel et titulaire).

**Des arrêtés individuels seront pris pour prendre en compte cette revalorisation à compter du 01/02/2024.**

## IV – FINANCES

### 1) Ouverture de crédits avant le vote du budget

➤ *Délibération n°2024-002*

Monsieur le Président rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

*Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)* Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité :**

**- AUTORISE jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2024 d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.**

Conformément aux textes applicables, il est donc proposé au Comité Syndical de faire application de cet article sur le chapitre 21 afin de finaliser l'équipement en bacs jaunes ainsi du réassort de bacs OMR (imputation 215738) sur le territoire des communes en prestation.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

	CREDITS POUVANT ETRE OUVERT PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU TITRE DE L'ARTICLE L1612-1 DU CGCT		
	CREDITS VOTES EN N-1		CREDITS REELS QUI SERONT UTILISES
<b>Base maximale (chap 20+21+23)</b>	2 206 773,07 €	551 693,27 €	-
<b>Chaptire 21</b>	1 860 874.68 €	465 218.67 €	Article 215738 pour 216 014.40 € (168 504€ de bacs jaunes + 47510.40€ réassort de bacs OMR)

## **2) Financement CITEO dans le cadre du projet de mise en place de bacs jaunes**

Collectéa est lauréat de l'appel à projet initié par l'éco-organisme CITEO relatif à l'optimisation des collectes des emballages ménagers et des papiers graphiques. Notre conteneurisation en bacs jaunes programmée sur 2023 et 2024 permet de faire valoir le levier B, standardisation des contenants de pré-collecte, et le levier D, ajustement de la fréquence de collecte.

Sous réserve des calculs précis qui seront faits par CITEO au moment de la contractualisation, l'enveloppe de financement devrait être de 375 417€.

La contractualisation permettra également de connaître à quel moment ce financement nous sera versé, une fois l'opération complètement achevée.

## **3) Débat d'orientations budgétaires**

Conformément à l'article L.2312-1 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), un débat d'orientation budgétaire doit précéder, dans un délai maximum de deux mois, le vote du budget du syndicat

Le débat d'orientation budgétaire doit donner lieu à délibération. Cependant, celle-ci n'a pas de caractère décisionnel puisque c'est sur le projet de budget qui lui sera soumis ultérieurement que le Comité se prononcera souverainement sur l'ensemble des éléments budgétaires.

Le contenu du Débat d'Orientation Budgétaire est exposé aux membres de la présente Assemblée.

**Au vu de la présentation, le Comité Syndical, à l'unanimité, acte la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (voir annexe).**

- **Questions :**

**Monsieur KIES : Pourquoi ne pas avoir recouru à l'emprunt, ce qui permettrait de ne pas avoir une hausse du point aussi importante ? quels sont les taux sur les autres syndicats mixte en terme national ?**

*Le président souligne notre souhait de prendre en charge nos investissements par le biais de notre autofinancement. Mais il n'est pas fermé à l'étude de cette remarque. Les taux sur les autres syndicats sont les mêmes voir plus.*

**Monsieur KIES : il serait préférable de faire de l'investissement de véhicules électrique, car on ne récupère pas la TVA en location.**

Le Président : nous sommes en réflexion sur le sujet.

**Monsieur KIES : La participation du SEROC va augmenter de 23% sur 3 ans comment cela se justifie ?**

*Monsieur COLLET : C'est 47 % d'augmentation qui aurait dû être répercuter et non 7%.*

*Des investissements sont faits pour notre projet de déchetterie et la mise en place de composteurs pour les biodéchets auxquels s'ajoutent des coûts de fonctionnement en augmentation. Les erreurs de tri nous coûte aussi très cher.*

*Plusieurs actions ont été mis en place pour faire diminuer nos déchets, il faut trouver des solutions pour ne pas enfouir.*

*Le Président : le tonnage diminue à la marge, on ne sait pas gérer le traitement de nos déchets dans notre territoire autrement que par l'enfouissement.*

**Monsieur LEMOUSSU** : sur cette augmentation de la TGAP, il faudrait interroger le gouvernement, nos sénateurs et députés pour les alerter. Le gouvernement ne nous aide pas à gérer le traitement et ainsi faire diminuer nos déchets.

**Monsieur JAMIN** : on partage le même constat. C'est un scandale national cette augmentation de la TGAP. On essaie à notre échelle de trouver des alternatives pour diminuer les coûts et tonnages (fréquence des collecte...), cela fait des années déjà qu'on cherche à faire face à cette hausse de la TGAP, coût des transports... Il faut continuer à faire des petites économies malheureusement c'est structurel. Il faut aussi compter sur les usagers pour prendre conscience de l'importance de diminuer les déchets. Il faut du temps, cela ne se fait pas en un jour mais c'est vrai que l'Etat de nous aide pas.

**Monsieur LEMOUSSU** : le bras de levier ce sont peut-être les collectes. Il faudrait analyser les contrats de prestation par rapport à la régie.

**Le président** : au moment des marchés de prestation, il y avait très peu de candidats, on va rabattre les cartes en relançant nos marchés en septembre 2024, une nouvelle répartition sera proposée avec plus de communes en régie et ainsi réduire le montant de la prestation.

**Monsieur Furdyna** : vu qu'on parle de petites économies, qu'en est il de l'arrêt des déchets verts.

**Monsieur JAMIN** : les maires de St Vigor et Bayeux reprendront leur échange sur une éventuelle suppression de la collecte des déchets verts à l'ouverture de la future déchetterie, probablement pour le mandat de 2026-2032.

**Le président** : les travaux de la nouvelle déchetterie devraient commencer en septembre 2024 pour une ouverture fin 2025. Je rappelle également que jusqu'à près de 50% des tonnages en déchetterie sont des déchets verts...

